

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
Palais de la Bourse
CS 21856
13221 Marseille Cedex 01
04 91 39 56 70
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)



MAIRIE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Hôtel de Ville
Rue Carnot
84801 L'Isle-sur-la-Sorgue
04 90 38 96 98
direction.patrimoine@islesurlasorgue.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Monument Salviati

L'Isle-sur-la-Sorgue (84)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de L'Isle-sur-la-Sorgue - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez à la restauration de ce monument !

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'histoire de ce monument est indissociable de celle du cours Salviati dont il commémore la création et dont il matérialise l'entrée. Au XVIII^e siècle, la ville de L'Isle aménage à l'extérieur des remparts plusieurs cours, ou promenades, dont celui qui relie le bassin Bouïgas au pont de Bonaventure, marquant ainsi le départ de la route de Carpentras.

Baptisé aujourd'hui cours Fernande Peyre, il a été aménagé entre 1761 et 1765, à la demande du conseil de communauté et sur les plans de l'architecte l'islois Brun. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la modification des voies du Comtat Venaissin voulue par le représentant du pape souverain, le vice-légit Grégoire Salviati. Celui-ci finance ce projet à hauteur de 3000 livres, en partie employés à la plantation des ormeaux qui le bordaient.

◆◆ LE PROJET

Un monument dédicatoire est élevé, en 1766, près du pont de Bonaventure.

Témoignages du passé pontifical du Comtat, la plaque rendant hommage au pape et au vice-légit est retirée lors de la Révolution et leurs armoiries, sculptées sur le fronton,

sont bûchées. Les armes de la ville ont, quant à elles, été préservées.

Après les travaux de restauration du cours entre 1809 et 1811, un obélisque, appelé pyramide, est érigé à proximité. Plus tard, en 1953, le monument Salviati est déplacé à l'autre extrémité du cours, dans le square Notre-Dame, et une nouvelle plaque apposée.

◆◆ LA MOBILISATION

Aujourd'hui, ce monument nécessite un nettoyage et une restauration de la stèle en pierre ainsi que de la plaque de marbre. A cette occasion, les armoiries, encore partiellement lisibles, seront restituées. Le monument sera ensuite positionné au milieu du square pour être plus visible des nombreux usagers de ce cours, créé il y a plus de 250 ans.

Cet appel aux dons est lancé à l'initiative de la Ville, avec la participation de l'association l'isloise Memòri, pour la promotion et la transmission du patrimoine.

Montant des travaux	19 634.90 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Mai 2021

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Monument Salviati

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/75863

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
Monument Salviati**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © collection particulière/© Mairie de L'Isle-sur-la-Sorgue/© archives départementales de Vaucluse : 9 J 3-1

